

Règlement des Foulées Sauvage du Parc de Thoiry 2015

Organisateur

Association Sportive de Bazainville Yvelines

Présentation des épreuves

Les Foulées Sauvages du Parc de Thoiry regroupent une course nature et une marche Nordique sur un parcours de 15 kms environ .Cette épreuve se déroule essentiellement sur chemins et sentiers autour de la commune de Thoiry.

Le circuit se fera en autonomie (pas de ravitaillement) avec un point d'eau vers le milieu du parcours.

La « marche Nordique » est compétitive et pourra intégrer aussi des marcheurs sans bâtons.

Des contrôles seront opérés à plusieurs endroits du parcours et tout marcheur pris à courir ou ne respectant pas le « mouvement » de marche nordique sera disqualifié sur le champ et sans avertissement préalable.

Date et horaires

Date : *Dimanche 14 juin 2015*

Horaire : Départ des coureurs et marcheurs à 9h00.

Environnement

Tout participant s'engage sous peine de disqualification à respecter l'environnement d'autant que l'épreuve va traverser des zones privées dont le parc de Thoiry. Il sera demandé aux coureurs et marcheurs de respecter les lieux traversés et de ne pas jeter de déchets le long du parcours. Des poubelles après le point d'eau seront disposées et aucune dépose de déchets ne sera acceptée en dehors de celles-ci. Les chiens sont interdits sur l'ensemble du parcours.

Droits et modalités d'inscriptions

16.5€ (=15 € + 1.50€ frais d'inscription par internet) jusqu'au 11 Juin 2015, puis 18 € sur place (en fonction des places disponibles).

Les inscriptions se feront par internet et sur place via la plate forme onsinrcrit.com. Attention aucune inscription par téléphone.

La course nature est réservée aux hommes et femmes à compter de la catégorie Cadet, la « marche » est ouverte à tous.

Les inscriptions se feront soit par internet :

- onsinrcrit.com
- <http://www.asbazainville.org/foulees-sauvages-parc-thoiry.php>

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Mr Medici Cyril
06.79.67.37.94

Soit sur place (en fonction des places disponibles)

Les inscriptions par internet sont gérées directement par notre prestataire.
En cas de désistement d'un concurrent, les droits d'engagements ne seront pas remboursés.

Attention épreuve limitée à 800 inscrits, dont 650 coureurs et 150 marcheurs

Certificats médicaux

Pour les coureurs et marcheurs

Les compétiteurs licenciés FFA ou FFTRI devront impérativement fournir une photocopie de leur licence 2014/2015.

Les licenciés dans d'autres fédérations ou non licenciés devront joindre à leur inscription un certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Attention ceci concerne également les marcheurs étant donné que l'épreuve de marche nordique est chronométrée.

Pour les mineurs, autorisation des parents et certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Notre responsabilité d'organisateur étant directement engagée aucune d'inscription ne sera enregistrée si la preuve de l'existence du certificat (ou licence) n'est pas faite.

Sécurité

Le parcours sera balisé et à chaque traversée de route des signaleurs seront présents. La couverture médicale sera conforme à la réglementation fédérale en vigueur. Nous nous réservons le droit d'annuler ou modifier le parcours si les conditions atmosphériques ou autres dangers sont de nature à mettre en danger les participants. L'organisation sera habilitée à mettre hors course tout concurrent dont l'état physique ou mental sera jugé incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en parfaite santé.

Accompagnateurs

Aucun accompagnateur ne sera accepté que ce soit en véhicule à moteur, en VTT ou coureur/marcheur sans dossards.

Responsabilité/assurance

Les foulées Sauvages du Parc de Thoiry sont couvertes par une responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès d'Alliance Internationale d'Assurance et de Commerce (AIAC) les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Les participants dégagent par avance l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant pendant et après l'épreuve. Les

participants doivent respecter les consignes des signaleurs. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de ces dispositions.

Droit à l'image

En participant à cette épreuve chaque participant accepte ce règlement et autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser dans le monde entier et pour une durée illimitée les images prises à l'occasion de cette évènement sur lesquels vous pourriez apparaître .Vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant conformément aux recommandations de la CNIL, toutefois c'est à vous de faire la démarche si vous refusez cette diffusion éventuelle .

Retrait des dossards

A partir de 7h30 le jour même jusqu'à 8h45. Dernières consignes données 10' avant le départ.

Récompenses

Chaque participant ayant acquitté son droit d'inscription se verra remettre un lot départ.

Un classement Scratch viendra récompenser les 5 premiers et premières. Ensuite le 1er de chaque catégorie se verra également récompensé ainsi que les 3 premiers et premières au scratch pour la « marche nordique ».

Attention pas de cumul scratch et catégorie.

Prix spéciaux aux plus beaux déguisements avec pour thème « les animaux de Thoiry »

Parking

Attention un parking gratuit et matérialise sera mis à disposition des participants, il est formellement interdit de se garer en dehors de celui-ci.

Ravitaillement

Un ravitaillement adapté sera prévu après l'épreuve.

Points non prévus

Tous points non prévus par le présent règlement sont du ressort de l'organisation dont les décisions sont souveraines